



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-358**  
**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER**

**TRAVAUX – THEATRE LE SILLON**

**Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R 412-49, R 417-1, R 417-4, R 417-10,

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** l'arrêté municipal du 6 juillet 2022 N° PM-2022-388 instaurant le stationnement limité à 48h ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le stationnement sera gênant du jeudi 4 juillet 2024 au vendredi 29 novembre 2024 :

- Boulevard Gambetta devant les N° 39 et 41,
- Rue Molière,
- Quai Carnot sur 2 places de stationnement face au N° 1 quai Carnot.

**Article 2 :**

La circulation sera interdite rue Molière sauf aux riverains du jeudi 4 juillet 2024 jusqu'au 29 novembre 2024.

**Article 3 :**

**Les travaux sont interdits le mercredi jour de marché rue Molière.**

**Article 4 :**

Tout véhicule en stationnement gênant sera mis en fourrière.

**Article 5 :**

Cet arrêté remplace et abroge l'arrêté PM-2023-554.

**Article 6 :**

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par l'entreprise « PEYRE PHILIPPE CONSTRUCTION » effectuant les travaux et l'arrêté devra être présenté à la demande des forces de l'ordre.

**Article 7 :**

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 3 juillet 2024.

Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.



